

SYNTHESE DU FAIT ACTUALITE :

LA REFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE

Auteur : Philippe Deubel

La réforme de l'assurance-chômage s'impose en raison de l'état du marché du travail en France. Même si 86% des salariés sont en emploi en Contrat à durée indéterminée (CDI), les embauches depuis le début des années 2000 se font de plus en plus en contrats courts, dont la durée a tendance à se raccourcir et la fréquence à s'intensifier, renforçant ainsi la dualité du marché du travail. La réforme s'impose aussi en raison du niveau d'endettement actuel de l'assurance-chômage. En 2019, la dette de l'assurance-chômage atteint plus de 35 milliards d'euros.

Dans cette perspective, la lettre de cadrage élaborée par le pouvoir exécutif est parvenue aux partenaires sociaux le 25 septembre 2018 en fixant plusieurs objectifs pour 4 mois de négociation. Le premier objectif est de revoir les règles actuelles permettant de cumuler l'attribution d'une allocation et d'un salaire, qui sont jugées trop favorables pour les contrats courts. Un autre point est de revoir le salaire journalier de référence (SJR). Le gouvernement souhaite également que les partenaires sociaux réfléchissent à un nouveau système qui prendrait en compte les écarts de situation entre les demandeurs d'emploi. Un dernier objectif est de faire en sorte que les entreprises évitent de multiplier les contrats courts pour faire face aux fluctuations d'activité qu'elles connaissent, en instaurant un système de bonus-malus visant à ce que les patrons payent le coût de ces contrats courts actuellement supporté par l'assurance-chômage.

Les négociations sur l'assurance-chômage ont pris fin le 20 février 2019 après le constat d'un échec.

Du côté des salariés, on n'accepte pas le projet du gouvernement visant à modifier « l'arbitrage travail-loisir » pour favoriser le retour à l'emploi. En effet, actuellement, 865000 personnes bénéficient du dispositif « d'activité réduite », permettant de cumuler un revenu d'activité et une allocation de chômage, dispositif qui représente un coût très élevé pour l'Etat (5,4 milliards d'euros).

Du côté des employeurs, on refuse le système du bonus-malus visant à leur faire payer via une modulation de leurs charges sociales le coût des contrats précaires, qui certes apportent de la flexibilité aux entreprises, mais qui coûtent cher à l'assurance-chômage tout en maintenant bon nombre de salariés dans une certaine forme de précarité.

Suite à cet échec, le gouvernement a annoncé le 26 février « la méthode et le calendrier » de sa réforme, dans la perspective d'une mise en œuvre par décret à l'été. Si on peut considérer qu'il s'agit d'une reprise en mains par l'Etat de l'assurance-chômage, et donc d'un échec du paritarisme auquel bon nombre d'acteurs de la vie économique et sociale sont attachés, il n'en demeure pas moins que l'urgence est de réformer le système actuel d'indemnisation du chômage, qui est très coûteux, et qui est aussi un frein au retour à l'emploi.